



COMMUNE DE TOURRETTES-SUR-LOUP

**EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 24 AVRIL 2026
Délibération N° 2026/30**

L'an deux mil vingt-six, et le vingt-quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Frédéric POMA, Maire

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : Monsieur POMA – Madame HERING – Monsieur MOREAU - Madame DALCHER – Monsieur MONCHO – Madame CHAULÉ - Monsieur WALLAERE – Madame DUBOIS – Messieurs JERIBI – GABELIER – DUSERRE – Mesdames PELLEGRINO – ERCOLE RIBES – LABOURDETTE – Monsieur COQUEL – Madame BARBONI – Messieurs CALLET – BAGARIA – CHARRIER – Mesdames MINARDI - FARALDI

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales : Monsieur MERLE ayant donné procuration à Monsieur POMA, Madame CAZAU ayant donné procuration à Madame HERING, Madame RIBANT ayant donné procuration à Monsieur MONCHO, Madame IGNATOFF ayant donné procuration à Madame BARBONI, Monsieur MORETTO ayant donné procuration à Monsieur BAGARIA

Absent excusé : Monsieur GARCIA

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALCHER

Présents : 21 / procurations : 5 / absent excusé : 1

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'assemblée est appelée à approuver le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 3 avril 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15,

CONSIDERANT que le projet de procès-verbal de la séance du 3 avril 2026 a préalablement été communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité, ADOPTE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2026 tel qu'annexé.

Délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Tourrettes sur Loup le 27 avril 2026

Le Maire



Frédéric POMA

La Secrétaire de séance



Nathalie DALCHER



Conseil Municipal de la Commune de Tourrettes sur Loup

**Séance ordinaire
du vendredi 3 avril 2026**

PROCES-VERBAL

**Ordre du jour
de la réunion du Conseil Municipal
du vendredi 3 avril 2026
18 heures**

ADMINISTRATION GENERALE

1/ Compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2026

2/ Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Services Publics – Candidatures - Elections

FINANCES

3/ Règlement Budgétaire et Financier - Adoption

4/ Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2026

ENFANCE – JEUNESSE

5/ CAF des Alpes-Maritimes - Convention Territoriale Globale - 2024-2028 - Comité de pilotage - Désignation

Questions diverses

Séance ordinaire du 3 avril 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-six, et le trois avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur Frédéric POMA, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux élus, aux agents de l'administration, à la journaliste de Nice Matin pour ce troisième conseil municipal de la mandature. Il désigne comme

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALCHER qui procède à l'appel nominal

Nombre de membres en exercice : 27

Etaient présents : Monsieur POMA – Madame HERING – Monsieur MOREAU - Madame DALCHER – Monsieur MONCHO – Mesdames CHAULÉ – DUBOIS – Messieurs MERLE – JERIBI – GABELIER – DUSERRE – Mesdames CAZAU – PELLEGRINO – Monsieur GARCIA – Mesdames ERCOLE RIBES – RIBANT – LABOURDETTE – IGNATOFF – Messieurs COQUEL — CALLET – BAGARIA – CHARRIER – MORETTO – Mesdames MINARDI – FARALDI

Absent(es) ayant voté par procuration en application de l'article L.2120-20 du code général des collectivités territoriales : Monsieur WALLAERE pour Monsieur MOREAU, Madame BARBONI pour Madame IGNATOFF

Absents : 0

Secrétaire de séance : Madame Nathalie DALCHER

Présents : 25 / procurations : 2 / absents : 0

A l'issue de l'appel, le quorum est atteint et la séance est ouverte à 18h07. Monsieur le Maire rappelle que la séance est enregistrée.

**Ordre du jour n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2026.
2026/25**

Monsieur le Maire : Mesdames et Messieurs les élus, vous avez reçu le compte rendu de la séance du 27 mars 2026, avez-vous des remarques à formuler concernant celui ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

**Ordre du jour n° 2 : Commission d'Appel d'Offres et de Délégation de Services Publics
– Candidatures - Elections
2026/26**

Monsieur le Maire : vous vous souvenez lors du dernier conseil municipal, nous avons délibéré sur la façon d'organiser cette commission, donc nous avons reçu les candidatures, une seule liste a été déclarée comprenant 5 titulaires et 5 suppléants. Le vote de la commission d'appel d'offres doit se faire à bulletin secret et sur proposition de liste.

Voici les membres qui la composeront :

Membres titulaires : Madame HERING, Messieurs MOREAU, WALLAERE, CALLET pour la majorité, Monsieur CHARRIER pour l'opposition

Membres suppléants : Mesdames CAZAU, PELLEGRINO, Messieurs MONCHO, JERIBI pour la majorité, Monsieur BAGARIA pour l'opposition

Nous allons vous distribuer un bulletin, si vous êtes en accord avec cette liste, je vous propose de noter Liste POMA tout simplement puisque je suis président de droit. Y-a-t'il d'autres listes qui souhaitent se présenter pour cette commission ? Non, et bien il n'y aura qu'une seule liste. Passons au vote à bulletin secret.

Déroulement du vote.**Dépouillement :**

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité (27 suffrages exprimés, 27 scrutins « POUR »).**

FINANCES**Ordre du jour n° 3 : Règlement Budgétaire et Financier - Adoption
2026/27**

Monsieur le Maire : nous allons rentrer dans l'élément phare de ce conseil municipal qui est notre débat d'orientations budgétaires. Avant cela, nous devons, dans le cadre de l'ordre du jour n°3, vous proposer de voter le règlement budgétaire et financier. Depuis le passage, au

1^{er} janvier 2023, à l'instruction budgétaire et comptable M57, nous avons l'obligation de voter en début de mandat un règlement budgétaire et financier qui donne toutes les règles de fonctionnement et d'organisation des finances de la commune.

Monsieur BAGARIA : il y a une coquille sur le délai annoncé entre le DOB et le vote du budget (2 mois au lieu de 10 semaines maximum).

Monsieur le Maire : c'est une coquille, ce sera corrigé.

Monsieur BAGARIA : j'ai une question. A quoi ressemblera le CFU (Compte financier Unique) ?

Madame CHOUDAR, Directrice du Pôle Ressources : il se rapproche visuellement de l'actuel compte de gestion. C'est surtout intéressant en termes de délais.

Monsieur le Maire : passons au vote

⇒ Le conseil municipal adopte à l'unanimité

Monsieur le Maire : pour Mesdames et Messieurs du public, le Règlement Budgétaire et Financier doit notamment préciser les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement et les règles de calcul applicable au crédit pluriannuel. C'est l'organisation budgétaire et financière des communes, en générale.

Ordre du jour n° 4 : Débat d'orientations budgétaires - Exercice 2026 2026/28

Arrivée de Monsieur WALLAERE à 18h36, pendant la présentation du ROB.

Monsieur le Maire : pour cette délibération, je passe la parole à Madame la Première Adjointe ;

Madame HERING : merci Monsieur le Maire. L'information budgétaire a été transmise dans les délais réglementaires aux membres du conseil. Il sera également mis à la disposition du public dans les prochains jours sur le site internet de la Commune.

Donc la présentation de ce soir n'a pas vocation à être exhaustive. Nous avons fait le choix de nous concentrer sur les éléments essentiels, ceux qui structurent les équilibres de notre budget et qui éclairent les orientations pour 2026. L'objectif est double : proposer une lecture plus claire de notre situation financière et rendre ces points, souvent difficiles, accessibles à tout le monde. Pour cela, nous nous appuyerons sur des graphiques et des explications simplifiées afin de rendre ces notions lisibles.

Tout d'abord, je souhaiterais préciser que pour ce ROB 2026, nous avons fait un choix clair, celui de la responsabilité, de la cohérence, mais également de la continuité. Nous ne partons pas d'une page blanche, nous assumons de nous inscrire dans la continuité des actions engagées tout en posant les bases des projets qui structureront les années à venir. Nos priorités sont concrètes et lisibles, améliorer le cadre de vie, garantir la sécurité et la tranquillité publique, entretenir notre patrimoine, engager la transition écologique et maintenir des services de qualité pour les habitants de notre commune. Nous avons également fait le choix d'une méthode exigeante, prendre le temps d'analyser, de prioriser et de

programmer. En effet, dans le contexte national et international actuel, bien gérer nos finances est impératif. Il faut aussi faire savoir faire des choix et les assumer dans la durée.

Comme cela a déjà été dit tout à l'heure, le budget communal repose sur deux équilibres. Le budget de fonctionnement qui permet d'assurer le quotidien de la commune et le budget investissement qui prépare l'avenir. L'enjeu est de dégager suffisamment d'épargne dans la section de fonctionnement pour financer nos projets tout en limitant les recours à l'emprunt.

Donc nous allons, contrairement au document qui est distribué, qui divise les analyses rétrospectives et les analyses prospectives, nous allons faire les deux simultanément.

Les recettes de fonctionnement sont globalement stables autour de 6,4 millions. Le pic observé en 2024 s'explique par une cession exceptionnelle d'un million d'euros qui évidemment ne se reproduira pas. A l'exception de cet élément, il n'y a pas de progression significative.

Un petit focus sur les recettes de fonctionnement prévues au budget prévisionnel 2026. Elles s'élèvent à environ 7 millions. Et comme vous pouvez le constater, c'est la fiscalité directe qui représente à elle seule plus de 65% du montant total. Les autres recettes restent secondaires, proviennent des services et des dotations et subventions principalement. L'excédent reporté contribue à l'équilibre du budget prévisionnel. Nous en reparlerons plus tard.

La fiscalité locale, comme vous le voyez sur le graphique qui est présenté, il y a eu un bond entre 2023 et 2024 qui s'explique par une double augmentation, l'augmentation des bases décidées par l'Etat et l'augmentation des taux décidés par la Commune. L'augmentation était d'environ 470 000 euros. Et bien entendu, cette augmentation ne se reproduit pas sur les années 2024-2025 et pré visuellement 2026. Les augmentations sont faibles. Malgré les augmentations qui ont été faites sur les taux entre 2023 et 2024, la Commune de Turrettes-sur-Loup reste parmi les communes ayant le même nombre de populations dans les taux intermédiaires. Et si on se base sur le nombre d'habitants qui sont aux alentours de 4000 ou plus de 4000, on est parmi les plus faibles taux de fiscalité.

Les prestations de service, c'est un focus que j'ai décidé de faire. Entre 2023 et 2026, elles sont en légère hausse. Entre 2023 et 2024, cette hausse était due à des augmentations sur le parking de la Libération, un meilleur fonctionnement, donc un meilleur remplacement des frais de stationnement, une augmentation de la fréquentation des services périscolaires ainsi qu'une hausse du remboursement du syndicat intercommunal de Pont-du-Loup. Evidemment, ces hausses ne se reproduisent pas sur les années 2025 et 2026, ce qui explique la stagnation du montant qui est inscrit au budget prévisionnel.

Pour 2026, on va aller un petit peu plus dans le détail de la composition. Le montant total est à 760 000 euros. Ce sont les redevances liées au périscolaire et à l'enseignement qui représentent près de 40 %, soit 300 000 euros. Le stationnement et l'occupation du domaine public qui représentent 21 %, et les mises à disposition de personnels et d'autres produits qui sont beaucoup plus faibles.

L'autre point de recette sur lequel nous avons souhaité faire un petit focus, c'est les dotations et subventions. Toujours entre 2023 et 2024, c'est la perte de la dotation biodiversité qui explique la diminution d'environ 44 000 euros. Et évidemment, ce sont les dépenses de dotation globale de fonctionnement qui continuent à baisser et qui expliquent la tendance.

Nous allons passer aux dépenses de fonctionnement. Comme vous pouvez le voir, ces dépenses de fonctionnement sont relativement stables entre 2023 et 2026. Et je dis

relativement stable parce qu'il y a l'effet inflation qui joue, qui explique une partie des augmentations, mais également les prestations de services, avec notamment le marché du périscolaire et la participation à la délégation du service public de la crèche. Il y a eu également l'intégration de nouveaux agents dans le cadre de la reprise du nettoyage en régie des bâtiments communaux. Nous avons évidemment des augmentations qui correspondent à la volonté de renforcer le niveau de service proposé aux habitants. Les dépenses de fonctionnement du budget prévisionnel 2026 sont à un peu plus de 7 millions.

Les charges de personnel représentent, quant à elles, 40%. Ce n'est pas un pourcentage vraiment exceptionnel sur Tourrettes-sur-Loup. C'est souvent le montant que l'on observe dans les communes de même dimension, et suivant les services qui sont proposés, bien entendu. Les autres charges générales s'élèvent à 25%. Et le montant viré à la section investissement représente, lui, 12%.

Je fais un petit focus sur les charges générales, qui, elles, s'élèvent à 1,7 million d'euros et qui correspondent notamment aux achats. Les achats qui sont pour un peu plus d'un million d'euros regroupent les dépenses d'énergie, l'électricité, les carburants, les fournitures, les services extérieurs et les autres services.

Nous allons maintenant passer à la section d'investissement en regardant tout d'abord les recettes d'investissement qui ont une tendance à la hausse sur 2026, après une baisse en 2025. Et évidemment, les explications vont venir sur les slides suivantes.

Les recettes d'investissement prévisionnelles pour 2026 sont à près de 4 millions d'euros. Elles reposent sur le virement de la section de fonctionnement que nous avons vu tout à l'heure, qui était de 860.000 euros. C'est une capacité de la commune à auto-financer ses investissements. L'affectation du résultat, qui lui, est de 768.000 euros, représente environ 20%. Les restes à réaliser sont, eux, de 500 000 euros et les amortissements de 465 000 euros.

Les subventions, la FCTVA et les autres ressources dont le recours à l'emprunt viennent compléter le financement de ces investissements. C'est un financement diversifié, mais qui est standard pour une commune. Les dépenses d'investissement sont à l'équilibre, bien entendu, avec les recettes. Le prévisionnel de 2026 est en forte hausse et c'est en lien avec le programme d'investissement et les financements mobilisés.

Vous avez reçu, en même temps que le document, le rapport d'orientation budgétaire, vous avez reçu la liste des autorisations de programme qui sont inscrites pour un peu plus de 1,8 million et qui représente 45% du total.

Le report du déficit s'établit à 1,2 million à peu près, et représente 30%. Ce déficit est directement lié à un taux important de réalisation des projets d'investissement de l'année 2025. Et les recettes perçues ont été moindres qu'attendues, taxe d'aménagement en baisse et 500 000 euros de subventions en attente. Nous sommes donc obligés de reporter sur le budget de l'année 2026 et de le financer en priorité avec le report de fonctionnement.

En synthèse de ce que nous venons de voir, c'est ce qu'on appelle l'équilibre des budgets. Donc vous avez les fonctionnements, les recettes sont supérieures aux dépenses et on dégage un excédent de 1,5 million. Par contre, en investissement après report, on dégage un déficit de 768 000 euros.

Nous utilisons l'excès de fonctionnement pour financer le déficit d'investissement. La situation est saine en fonctionnement. Les investissements sont déficitaires. L'équilibre est assuré grâce aux transferts. Et nous avons une capacité d'autofinancement qui s'établit à environ 735 000 euros.

~~Nous allons passer relativement vite, je pense, sur ces notions d'épargne brute et d'épargne nette. Vous avez les chiffres qui s'affichent. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que la capacité d'autofinancement, qui demeure à un niveau relativement élevé, permet de financer nos investissements. Vous avez l'épargne nette, c'est la CAF (capacité d'autofinancement) brute après le remboursement du capital de la dette. Donc il reste relativement élevé sur l'année 2025.~~

Nous allons aborder maintenant la capacité de désendettement de la commune. Comme vous pouvez le voir sur ce graphique, le montant de l'encours à la fin de l'année 2025 est d'environ 3 millions d'euros. La capacité de désendettement s'établit à trois années et demie. L'endettement par habitant est de 718 euros et n'est pas très loin du niveau national de la strate, qui s'établit à 703 euros par habitant.

Je souhaiterais juste faire une petite synthèse avant de terminer. L'exercice 2026 s'inscrit dans un contexte financier contraint, vous l'aurez bien compris, marqué par une progression des charges plus rapide que celle des ressources, imposant une vigilance accrue sur les équilibres budgétaires. En fonctionnement, la hausse des dépenses est principalement liée à l'orientation non compensée des cotisations de la CNRACL, au renforcement des effectifs de police municipale, à la progression des charges générales, sous l'effet notamment de la hausse des prix de l'énergie, de la maintenance du patrimoine et de certaines prestations externes.

En investissement, la stratégie repose sur trois priorités : la poursuite des opérations structurantes, la sécurisation notamment de la falaise, le patrimoine et l'entretien de la voirie avec l'amélioration des bâtiments publics, notamment scolaires, le renouvellement des équipements : vidéoprotections, informatiques, véhicules.

Avant de conclure cette présentation, je souhaite remercier M. Le Maire pour la qualité de nos échanges, ainsi que l'ensemble des services pour le travail accompli, et plus particulièrement M. le Directeur général des services, Nicolas CATTET, et Madame la Directrice du Pôle Ressources, Gwendolyne CHOUDAR. Ils ont accepté mes nombreuses questions en peu de temps. Je vous remercie pour votre attention.

Je laisse maintenant la place au débat.

Monsieur le Maire : merci pour cette présentation. Comme vous l'avez dit, place au débat. Nous attendons maintenant vos remarques, vos questions. Nous sommes à votre disposition.

Monsieur MORETTO : merci Monsieur le Maire et merci Madame la Première Adjointe pour cette présentation. Je me questionne profondément sur la complexité de notre budget et son problème structurel qui date. Puisque sur une tendance, sur un budget de 6,4 millions, je voudrais rappeler à nous tous, que nous allons dépasser la barre symbolique des 5 millions d'euros en taxes, en taxes foncières, en taxes d'habitation. Nous serons à plus de 80% de notre fonctionnement pour faire fonctionner notre budget. Ce que je voudrais dire par là, c'est est-ce qu'on va continuellement rester dans l'idée d'avoir, vous savez, les fameuses analogies du camembert qui est toujours de la même taille, dans laquelle on augmente en permanence la pression fiscale, on essaie de trouver des moyens de faire grandir ce camembert ?

Ce sera un peu moins dur sur la partie charges du personnel. J'ai l'impression que ça monte en comparaison d'autres strates. Je pense qu'il est vraiment important à signifier que ce budget d'effectifs est à plus de 2,8 millions d'euros. Je soulève vos questions là-dessus. Par contre, je serai encore un peu plus sévère aussi sur la capacité d'autofinancement. Puisque pour moi, la capacité d'autofinancement, ce n'est pas comme dans une entreprise. La capacité d'autofinancement dans une entreprise, elle vient de ce qu'elle vend, ce qu'elle produit, ses

produits et services. Ici, si vous avez un budget à 80% qui dépend des taxes, la capacité d'autofinancement peut être meilleure, mais elle vient de la pression fiscale qui pèse sur le système. C'est une première remarque sur la structuration des budgets. Peut-être que vous avez des choses dans lesquelles vous commencez à réfléchir. Nous, on sera constructifs sur ces idées. Parce que nous aussi, nous avons des idées là-dessus. En tout cas, nous, au début du mandat, nous aimerions adresser ce problème de structuration. Je pense qu'il doit être adressé dans un deuxième rang.

Monsieur le Maire : très bien, nous prenons acte. Vous avez dit, Monsieur MORETTO, qu'il y a une augmentation en permanence de la pression fiscale. Il faudra me dire où est la permanence, puisque cela a été, effectivement, augmenté une seule année. Donc, ce n'est pas en permanence. Cela, c'est la première chose. Vous nous parlez de problème structurel. Pouvez-vous détailler un peu votre vision de ce problème structurel ?

Monsieur MORETTO : Le budget, il est prévu. Nous allons dépasser les 3 millions. Je parle de l'enveloppe de pourcentage. Nous allons être à peu près 3 millions. Donc, nous allons être à 80 %. Le budget fonctionne à 80 % sur les taxes. C'est juste un chiffre. Je vous encourage, nous encourage tous à se poser la question de la structuration. C'est-à-dire comment nous desserrons cet étai de taxes, qui, à mon sens, est quasiment pire. Un budget qui fonctionne sur des taxes, d'ailleurs dans une entreprise, ce n'est pas simple, puisque cela fonctionne d'autres richesses. Donc, voilà. Votre remarque est portée sur quoi ?

Monsieur le Maire : Vous aviez dit qu'il y avait une augmentation en permanence de la pression fiscale. Aujourd'hui, vous parlez de la pression fiscale. Moi, je veux bien. Mais lorsque je vous ai présenté tout à l'heure le fait qu'en dotation globale de fonctionnement, nous avons zéro, parce que la direction générale des finances publiques part du principe que nous avons un potentiel fiscal et que nous ne l'utilisons pas. Donc, en fait, nous sommes pénalisés parce que nous n'avons pas assez de taxes. Les choses sont claires dans la logique de la direction générale des finances publiques. Et c'est la raison pour laquelle nous avons zéro en dotation globale de fonctionnement.

Monsieur le Maire : Maintenant, quand vous faites un parallèle, je termine juste, entre une entreprise privée et une commune, je vous rappelle qu'une structure publique comme une commune n'a pas les mêmes recettes qu'une entreprise privée, donc les seules recettes que nous pouvons avoir, c'est soit la fiscalité, soit de faire des emprunts et avoir des subventions. Je sais que là-dessus, nous n'allons pas être d'accord, mais voilà quelles sont les trois sources de financement d'une commune, puisque nous ne vendons pas de produits.

Monsieur MORETTO : encore une fois, je vous encourage tous à poser la question comment on augmente la recette. Or, il n'y a pas que, effectivement, si les dotations augmentent, il y a la partie, effectivement, subventions. Subventions à différents niveaux. Effectivement, quand vous avez des entreprises privées, il n'y a quand même pas de moyen d'augmenter la recette. La question, je ne vous l'ai pas posée directement, si vous voulez, à vous, c'est se poser sur une vision plus long terme et savoir comment on baisserait le taux. Ça peut être aussi promouvoir les activités agricoles, promouvoir le commerce, etc. Je veux dire, par exemple, comment on essaie de dégager moins de taxes sur les habitations et sur les individualités, puisqu'on a peu d'entreprises. La question est plutôt générale. Ce n'est pas que le passe-temps risque.

Monsieur le Maire : j'entends bien votre discours, Monsieur, mais lorsque nous avons fait une comparaison sur les communes de même strate, nous voyons que nous sommes quand même très en dessous des autres communes.

Monsieur MORETTO : continuons.
Monsieur le Maire : Continuons. Écoutez, ce n'est pas une réponse. Nous attendons avec impatience la personne qui sera désignée de votre groupe à la commission finances et vous viendrez nous faire des propositions. Et si ce sont des propositions qui sont intéressantes pour la commune, eh bien, nous les prendrons, Monsieur MORETTO. Merci. Y a-t-il d'autres remarques ?

Monsieur BAGARIA : vous avez parlé de capacité d'autofinancement, mais vous n'avez pas dit qu'un emprunt de 910 000 euros était prévu ?

Monsieur le Maire : si cela a été présenté

Monsieur BAGARIA : non

Monsieur le Maire : cela a été présenté, je peux vous remontrer les slides.

Monsieur BAGARIA : cela n'a pas été dit, Je ne l'ai pas entendu, en tout cas.

Monsieur le Maire : mais il me semble, pardon, Monsieur BAGARIA, je vous coupe, mais que de votre temps, vous avez été quelqu'un qui voulait absolument faire de l'emprunt et que pendant la campagne municipale, vous avez bien dit qu'il était important qu'une commune puisse s'endetter. Donc, je ne pense pas que ce soit un problème à vos yeux.

Monsieur BAGARIA : oui, mais j'ai entendu un autre discours en disant que j'avais ruiné la commune en l'endettant. En endettant, vous construisez, alors que vous enrichissez la commune parce que vous construisez et cela rentre dans les actifs. Je voulais parler de quelques petits détails que j'ai lus, il y a une baisse de recettes au service parce qu'on anticipe un éventuel changement des plages de gratuité sur le parking ? Est-ce qu'on peut avoir des informations ?

Monsieur le Maire : Oui, nous estimons que les 30 minutes gratuites peuvent être poussées à 45 minutes ou éventuellement entre midi et deux de pouvoir permettre à ceux qui viennent, notamment les entreprises, déjeuner et puissent avoir la gratuité du parking. Nous en sommes à cette réflexion-là.

Monsieur BAGARIA : c'est gratuit déjà entre midi et deux !

Monsieur le Maire : pas entre midi et deux, non. Il y a les 30 minutes qui sont gratuites et le parking est payant de 7h à 19h, je crois.

Monsieur le Directeur Général des Services : pas entre 12h30 et 13h30.

Monsieur le Maire : vous avez raison, c'est gratuit. Augmenter cette plage horaire, parce qu'il semble qu'une heure soit un peu juste pour le déjeuner.

Monsieur BAGARIA : après, j'ai quelques questions.

Monsieur MORETTO : cela concerne la page 7 des documents qui nous ont été remis. Il y a une erreur en page 7 concernant la déduction. La somme de 150 000 euros versées en 2024 sera déduite du prélèvement SRU à compter de cette année 2026, puis en 2027. Selon nous, ce sera en 2028.

Monsieur le Maire : ce n'est pas une erreur, parce qu'à cause des travaux, il y a eu un décalage d'un an.

Monsieur le Directeur général des services : Il a raison.

Monsieur Le maire : en 2028 donc, vous avez raison. Nous le corrigerons.

Monsieur BAGARIA : j'ai des questions sur l'investissement, voir ce que cela représente exactement. Quand je vois que l'aménagement du village, opération 268, c'est 255 000 euros pour 2026. C'est une somme qui est très importante. Nous sommes au mois d'avril. Est-ce qu'il ne serait pas judicieux de faire une APCP pour un programme de ce montant ? C'est ma question.

Monsieur le Maire : je vous écoute.

Monsieur BAGARIA : c'est un montant très important. Je pense qu'on est au mois d'avril. La totalité de l'investissement, qui est prévu, ne sera pas terminé à la fin de l'année. Je pense qu'il serait judicieux de faire une APCP qui porterait le nom d'aménagement du village.

Monsieur le Maire : les 260 000 euros correspondent à un ensemble de petites opérations, de faire une autorisation de programme. Elle sera fléchée sur quelque chose en particulier, et pas sur un ensemble de plusieurs opérations.

Monsieur BAGARIA : je ne comprends pas. C'est une opération globale. C'est une opération du 268.

Monsieur le Maire : Oui, cela rentre sur la ligne budgétaire 268, oui.

Monsieur BAGARIA : qu'est-ce que cela représente dans l'aménagement du village ?

Monsieur le Maire : nous le cherchons et nous vous répondons. En attendant, avez-vous une autre question ?

Monsieur BAGARIA : j'ai une autre question, ce sont les bâtiments communaux, opération 279, dans les 130 000 euros, est-ce qu'il y a le remplacement des fenêtres du château-mairie ?

Monsieur le Maire : non, nous avons clôturé l'autorisation du programme et il va falloir que nous la relançons, mais ce ne sera pas fait cette année.

J'ai les réponses pour l'aménagement du village, si vous voulez. Il est prévu 30 000 euros pour l'agrandissement du local poubelle Tajasque, afin d'y mettre plus de poubelles. J'ai l'étude des grands projets, notamment sur le parking de la Libération, pour voir ce que nous pouvons y faire et sur l'entrée du parking de la Madeleine. Ce sont des études que nous allons devoir réaliser. Nous avons budgété 30 000 euros. Nous avons 10 000 euros pour réaliser deux enseignes aux entrées de la commune. Nous avons prévu 5 000 euros de signalétique. Vous avez du mobilier urbain également, pour à peu près 3 500 euros. Quelques améliorations, peintures, reprise des peintures, etc. Mais je ne suis pas sûr que ça monte à 250 000. Je suis en train de regarder. Dans cette enveloppe est aussi pris en charge 150 000 euros de réalisation du parking de la Ferrage, qui a été refait par la Casa. Vous savez que ce parking est sur le périmètre de la commune, donc géré par la commune. Et donc c'est nous qui allons prendre en partie les coûts des travaux pour 150 000 euros.

Monsieur BAGARIA : j'ai une dernière petite remarque. Je suis très attaché au patrimoine. Je trouve que 2 000 euros pour le patrimoine, c'est vraiment l'aumône.

Monsieur le Maire : ce n'est pas 2 000 euros pour le patrimoine, Monsieur BAGARIA. Ces 2 000 euros, c'est pour l'acquisition de tableaux. Elle existe depuis 2015 cette ligne, donc

vous la connaissez. C'est juste l'achat de tableaux. Mais sur le patrimoine, vous le verrez dans les investissements. Enfin, il y a un petit peu plus que 2 000 euros.

Monsieur MORETTO : concernant la réserve foncière, 420 000 euros, cela s'agit de ?

Monsieur le Maire : alors nous avons signé pour l'achat de l'ancienne bibliothèque anglaise dans la Grand-Rue, qui a un magasin et également un appartement. Donc pour 350 000 euros ou pas. Et puis nous allons acheter également un bout de terrain au niveau du carrefour des Gorges à côté de, alors moi, j'appelle cela la maison Bensa. Mais c'est le terrain qu'il y a entre les deux départementales, celle qui part à la Colle-sur-Loup et celle qui part sur Tourrettes, à hauteur de 70 000 euros pour faire un petit parking.

Monsieur BAGARIA : La dernière question, c'est toujours sur l'emprunt. Est-ce que vous avez une idée des taux actuels ?

Monsieur le Maire : nous sommes à 4,3 % environ.

Monsieur BAGARIA : et sur le nombre d'annuités ?

Monsieur le Maire : nous sommes sur 20-25 ans.

D'autres questions ? Mesdames et messieurs de la majorité, vous pouvez aussi poser des questions. N'hésitez pas.

Monsieur MORETTO : les dépenses énergétiques, je pense que ça encourage tout le monde à réfléchir aux investissements pour les économies d'énergie. Je pense que c'est un effort. Je crois qu'il y a un petit souci toujours de rendement des panneaux solaires de l'école. Il y a un problème de rendement dans le sens où il y a des arbres qui devraient être taillés ou retirés ?

Monsieur le Maire : nous n'en avons pas connaissance. Par contre, sur le programme de rénovation énergétique, je vous rappelle que nous avons toujours le projet de faire des panneaux solaires sur l'école élémentaire. Donc là, nous devons d'abord renforcer la structure du toit. Ce qui va être fait... Et donc nous pourrons les poser l'année prochaine. Nous restons toujours dans cette logique-là Voilà.

Monsieur MORETTO : alors oui, effectivement, nous encourageons tout le monde à faire un effort plus soutenu dans ce sens-là. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : je vous en prie. Pas d'autres questions ? Pas d'autres remarques ? Je vous remercie pour ces échanges. Nous prenons acte. Et donc, c'est ce qui va nous permettre le 24 avril de vous présenter le budget. Je vous informe, monsieur BAGARIA, que par rapport à la remarque que vous avez faite sur le règlement, nous l'avons modifiée. Il a déjà été envoyé à l'ensemble des élus.

⇒ **Le conseil municipal prend acte**

Ordre du jour n° 5 : CAF des Alpes-Maritimes - Convention Territoriale Globale - 2024-2028 - Comité de pilotage – Désignation 2026/29

Monsieur le Maire : vous savez que nous avons passé une convention territoriale globale avec la CAF des Alpes Maritimes. Il y a un comité de pilotage. Il nous faut désigner son représentant. Il est de coutume que ce soit le maire ou en tout cas son représentant. Je vous propose, donc, de bien vouloir me désigner. En cas d'absence, mon représentant sera évidemment mon Adjointe aux écoles. Avez-vous des questions ?

⇒ **Le conseil municipal adopte à l'unanimité**

Monsieur le Maire : je n'ai pas reçu de questions écrites de votre part. C'est un peu normal au vu, toujours, du délai très court.

ÉVÈNEMENTS

- Demain soir, ici même à 20h, soirée des années 80, sortez votre plus belle perruque, votre plus beau jean à pattes d'éléphant. Non, c'est pour les années 70. En tout cas, venez, cela va être sympa.

Ce conseil municipal est terminé le prochain aura lieu le vendredi 24 avril à 18h00.


Monsieur BAGARIA : j'ai discuté mercredi matin avec Lydie MONINI sur le marché, les agriculteurs de Tourrettes s'inquiètent car SUEZ ne leur a pas encore notifié le prix de l'abonnement eau. Ils ont une trésorerie fragile. LA CASA et le SIEVI pourraient-ils intervenir ? Après tout, c'est leur rôle.

Monsieur le Maire : quelque chose a déjà été entreprise par la CASA, justement. Je poserai la question puisqu'il a, jeudi prochain, un bureau communautaire et je vous en ferai retour.

Monsieur GABELIER : les négociations sont en cours avec la CASA

Monsieur le Maire clôture la séance à 19h12.

Le Maire



Frédéric POMA

La Secrétaire de séance



Nathalie DALCHER